

décembre 2010

**Contribuables du Lyonnais****Editorial**

Dans notre dernier bulletin, nous déterminions, pour 25 communes du Rhône de plus de 10.000 habitants, les montants moyens de taxe d'habitation payés par les contribuables ne bénéficiant ni d'exonération, ni de dégrèvement. Nous démontrions aussi que le montant de cet impôt était loin d'être proportionnel à la valeur des logements habités ou aux besoins des habitants.

Aujourd'hui, nous mettons en relief les divergences existant entre les communes :

- leurs niveaux de dépenses sont très différents, sans qu'un lien puisse être fait avec les besoins de la population,
- leurs recettes restent liées à celui de la taxe professionnelle qu'elles percevaient il y a 8 ans, alors qu'elles n'ont pas les charges correspondantes.
- plus les municipalités dépensent, plus elles reçoivent d'aide de l'Etat,
- la fiscalité locale est la principale ressource de certaines communes. Pour d'autres, il ne s'agit que d'un appoint significatif.
- beaucoup de communes ont des charges de personnel trop importantes, qu'elles peinent à maîtriser (cas de Lyon, que la Chambre Régionale des Comptes vient d'alerter à ce sujet !).
- certaines, fort endettées, préfèrent l'augmentation des impôts à la recherche d'économies (Francheville).
- enfin, la ventilation des dépenses par fonction montre la diversité de la répartition de la générosité municipale.

Ces disparités à un tel niveau n'ont pas de raison d'être. L'Etat français commence à s'alarmer de voir les dépenses des communes augmenter plus vite que le coût de la vie et songe à limiter ses dotations... mais la réforme sera difficile, les élus s'opposant à tout ce qui touche à leurs soi-disant prérogatives.

Michel VERGNAUD

**L'examen des comptes des communes :  
d'où vient l'argent ? A quoi sert-il ?**

Comme l'an dernier, nous avons étudié la gestion de certaines communes du Rhône, quant à leur niveau de dépenses, de recettes et de dette, et à leur évolution. Cette analyse a été faite à partir des comptes administratifs 2003 à 2009 publiés, que les mairies ont eu l'amabilité de nous communiquer.

Outre les 6 communes étudiées l'an dernier (**Lyon, Vénissieux, Caluire, Ecully, Francheville et Tarare**), nous avons ajouté **Villeurbanne, Saint-Priest, Vaux-en-Velin, Bron, Givors et Saint-Fons**.

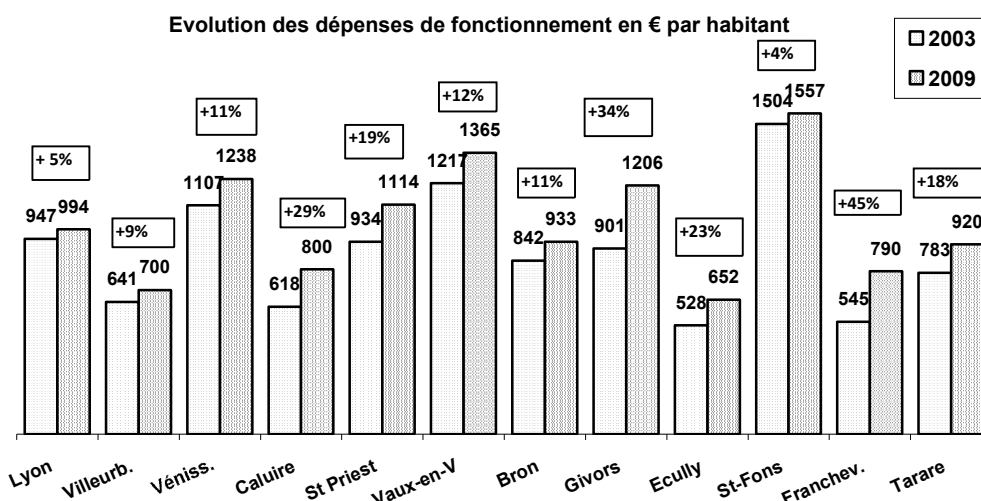
Nous vous présentons dans les pages qui suivent l'essentiel des analyses que nous avons pu faire :

- Evolution des dépenses de fonctionnement de 2003 à 2009, ci-dessous,
- Répartition des recettes 2008 et de la fiscalité, page 2
- frais de personnel, page 3
- Dette et capacité d'autofinancement, page 3
- Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction, page 4.

Le programme utilisé permet d'accéder à beaucoup d'autres informations. Nous en avons fait une synthèse, consultable sur le site de CANOL : [www.canol.fr](http://www.canol.fr).

Afin de rendre les informations comparables, nous avons ramené tous les chiffres pour un habitant en divisant les montants par la population indiquée sur les comptes administratifs. Alors que les chiffres de cette population étaient restés identiques de 2003 à 2008, ceux fournis pour 2009 ont changé : les évolutions les plus sensibles sont constatées à **Villeurbanne (+8,9%)**, **Saint-Fons (+6,2%)**, **Lyon (+6,1%)**, **Francheville (+4,1%)**, **Bron (+3,8%)** et **Vaux-en-Velin (+3,4%)**.

Le tableau ci-dessous présente par commune, classées suivant l'importance de leur population, l'évolution des dépenses courantes de fonctionnement, c'est-à-dire hors intérêts de la dette et hors investissement :



Nous avons encadré le pourcentage d'augmentation de ces montants qui représentent le train de vie de chaque commune.

Il est utile de préciser que, de fin 2003 à fin 2009, l'indice INSEE des prix à la consommation a augmenté de 11,5%.

Vous pouvez constater que le niveau de ces dépenses varie du simple à plus du double suivant les communes, les plus économes étant **Ecully** et **Villeurbanne**, les plus dépensières étant **Saint-Fons**, **Vaux-en-Velin**, **Vénissieux** et **Givors**.

## La répartition des recettes de fonctionnement 2009

Nous avons fait figurer sur le graphique ci-dessous la ventilation des recettes courantes de fonctionnement. Les ressources propres correspondent aux recettes émanant des services facturables de la commune (chapitre 70) ou de son patrimoine (ch. 75). Les impôts et taxes correspondent au chapitre 73, dont on a déduit les attributions de compensation (7321) et dotation de solidarité (7322) pour les reporter dans les dotations, subventions et participations (chap. 74).

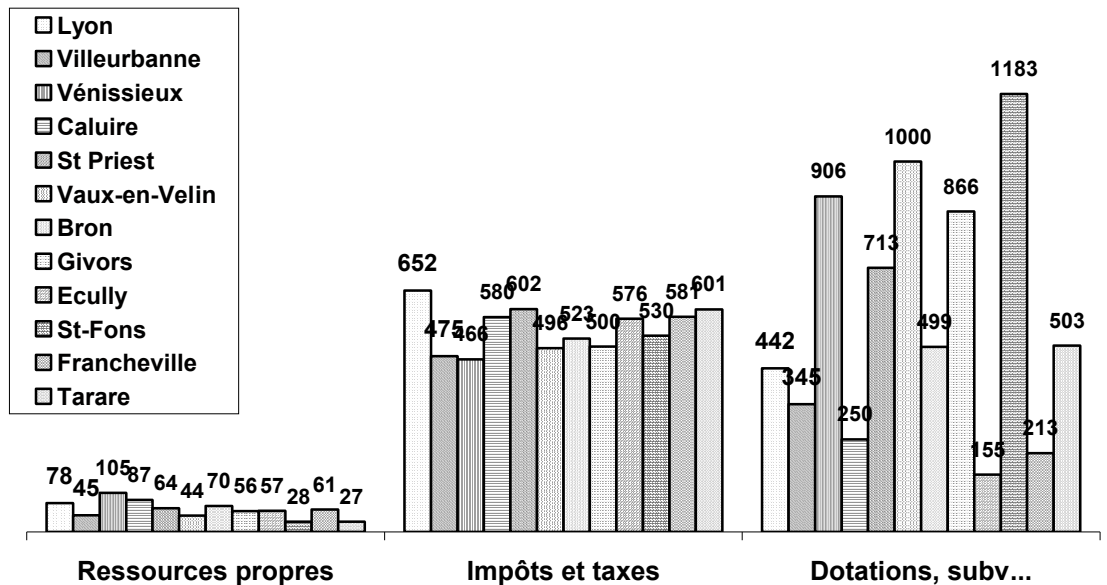
On peut constater que les « **ressources propres** » des communes sont très faibles. Celles-ci sont donc très dépendantes de la fiscalité et des dotations de l'Etat.

Les « **recettes fiscales** » sont les plus fortes à **Lyon**, mais assez homogènes dans l'ensemble.

**Vénissieux, Saint-Priest, Vaux-en-Velin, Givors et Saint-Fons, Tarare et Bron** dans une moindre mesure, bénéficient de « dotations » fortement supérieures à celles des autres communes. Ces largesses sont dues, d'une part à de généreuses dotations de fonctionnement de la part de l'Etat, mais aussi aux compensations versées par le Grand Lyon.

Ces compensations sont des séquelles de la mise en place en 2003 de la Taxe Professionnelle Unique (TPU). Les communes qui percevaient beaucoup de taxe professionnelle reçoivent chaque année du Grand Lyon une « compensation » d'un montant équivalent au montant de l'impôt qu'elles ont perdu suite à ce transfert.

**Comparaison des recettes de fonctionnement 2009 en € par habitant**

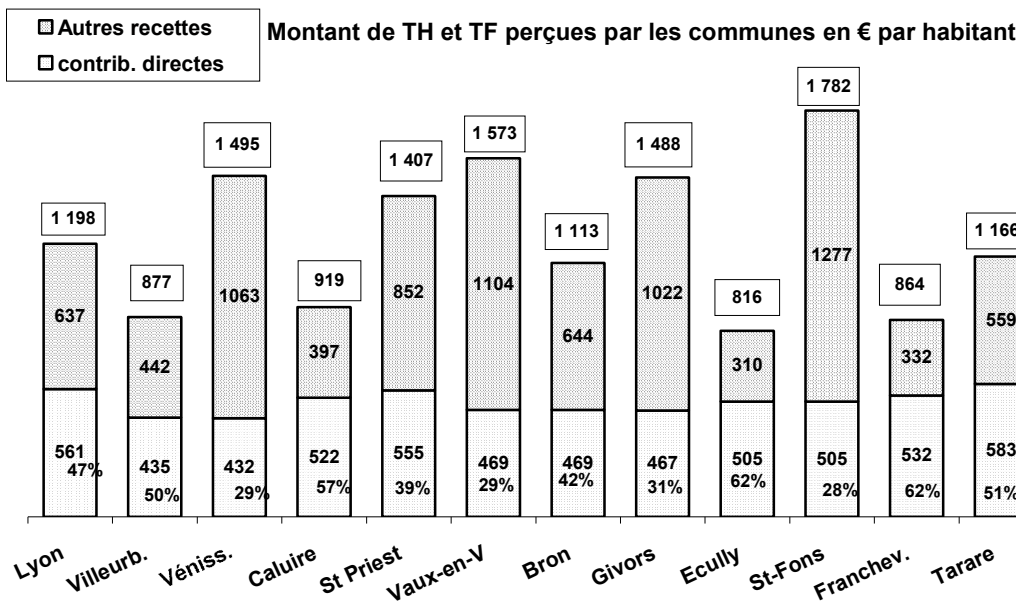


### Les recettes fiscales directes par rapport aux autres recettes des communes

Les communes ont comme principales ressources fiscales :

- **des contributions directes** : les impôts locaux, « **taxe d'habitation** » payée par les ménages et « **taxes foncières** » payées par les ménages et les entreprises
- **des contributions indirectes** qui sont principalement : la « **taxe locale sur l'électricité** » que l'on paie sur la facture EDF et les « **droits de mutation** » que l'on paie au notaire quand on achète un bien immobilier. Ces taxes indirectes représentent moins d'un cinquième du montant des taxes directes reçues par les communes.

Nous avons examiné le montant de cette fiscalité directe (TH + TF) et la part qu'elle représente dans l'ensemble des recettes de fonctionnement de chaque commune. Cela donne le graphique ci-dessous :



Les communes les plus riches ne sont pas celles auxquelles on pouvait s'attendre : **Saint-Fons, Vaux-en-Velin, Vénissieux, Givors et Saint-Priest** ont des revenus d'un montant près du double de ceux d'**Ecully, Francheville, Villeurbanne** ou **Caluire**.

Les contributions directes sont de loin la principale ressource d'**Ecully, Francheville** (62%) ou **Caluire** (57%), alors qu'elles ne constituent qu'un appoint pour **Saint-Fons** (28%), **Vénissieux** (29%), **Vaux-en-Velin** (29%) ou **Givors** (31%).

**Pour consulter le site Internet de CANOL, tapez simplement : [www.canol.fr](http://www.canol.fr)**

## Frais de personnel

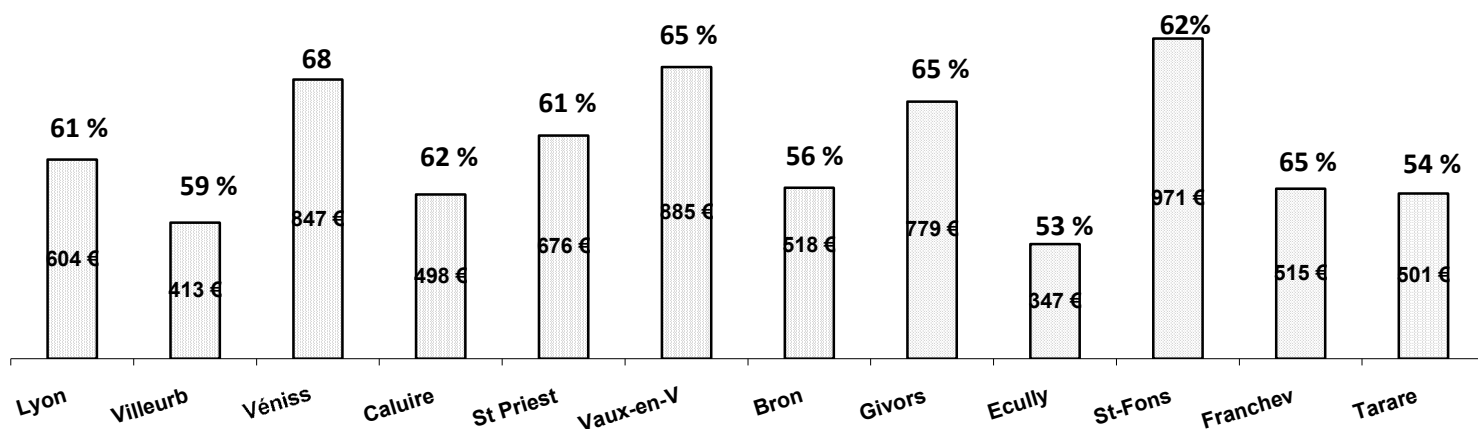
Les charges de personnel constituent le poste de dépenses le plus important du budget des communes.

Nous voulions, comme l'an passé, indiquer l'effectif employé par chaque commune pour 1 000 habitants. Nous avons obtenu les chiffres qui le permettent et qui figurent dans les comptes administratifs ; mais, alors que les effectifs des titulaires semblent corrects, ceux des non-titulaires (contractuels) ne semblent pas comparables. Le tableau ci-dessous le démontre :

	Lyon	Villeurb	Véniss	Caluire	St Priest	Vaux-en-V	Bron	Givors	Ecully	St-Fons	Franchev	Tarare
Nb titulaires	6 108	1 424	1 217	480	738	828	463	373	182	340	157	122
Nb non-titulaires	1 672	259	95	83	79	412	220	11	13	219	15	10
<b>Effectif total</b>	<b>7 780</b>	<b>1 683</b>	<b>1 312</b>	<b>563</b>	<b>817</b>	<b>1 240</b>	<b>683</b>	<b>384</b>	<b>195</b>	<b>559</b>	<b>172</b>	<b>132</b>
<b>Effectif/1000h</b>	<b>18,4</b>	<b>12,1</b>	<b>22,9</b>	<b>13,1</b>	<b>19,9</b>	<b>30,4</b>	<b>17,3</b>	<b>20,7</b>	<b>10,8</b>	<b>33,5</b>	<b>14,5</b>	<b>12,1</b>
salaire moyen tit.	25 660 €	21 327 €	24 336 €	21 398 €	21 145 €	25 190 €	17 894 €	22 579 €	20648 €	23 676 €	21 108 €	25 285 €
Sal. moy non-tit.	26 929 €	<b>38 097 €</b>	<b>52 347 €</b>	<b>48 012 €</b>	<b>51 646 €</b>	<b>9 607 €</b>	<b>12 950 €</b>	<b>161 636 €</b>	<b>59085 €</b>	<b>12 744 €</b>	<b>54 533 €</b>	<b>63 915 €</b>

Si le **salaire moyen net (hors charges) d'un titulaire** est relativement proche d'une commune à l'autre ( de 17 894 € à Bron, à 25 660 € à Lyon), le **salaire moyen net d'un non-titulaire** varie énormément : de 9 607 € à Vaux-en-Velin... à 161 636 € à Givors. A Vaux-en-Velin et Bron, on a compté beaucoup de monde dont un grand nombre ne doit pas être salarié à plein temps. A Givors, on a sûrement oublié de compter certains emplois. On remarquera tout de même que, en moyenne, **les salaires nets des non-titulaires sont beaucoup plus élevés que ceux des titulaires**, plus du double !

Nous nous bornons donc à représenter dans le graphique ci-dessous le **coût du personnel par habitant**, c'est-à-dire la masse salariale divisée par le chiffre de la population ainsi que la part de la masse salariale à l'intérieur des dépenses courantes de fonctionnement :



Nous constatons d'extrêmes variations entre les communes, du simple au triple, par exemple, entre Ecully et Saint-Fons.

**Le ratio masse salariale / dépenses courantes de fonctionnement théoriquement acceptable se situant autour de 50%**, toutes les communes qui atteignent ou dépassent 60% auront du mal à maîtriser leurs dépenses dans les années à venir, l'évolution des charges salariales étant rarement inférieure à l'inflation.

## Dette et capacité à rembourser ses emprunts à fin 2009

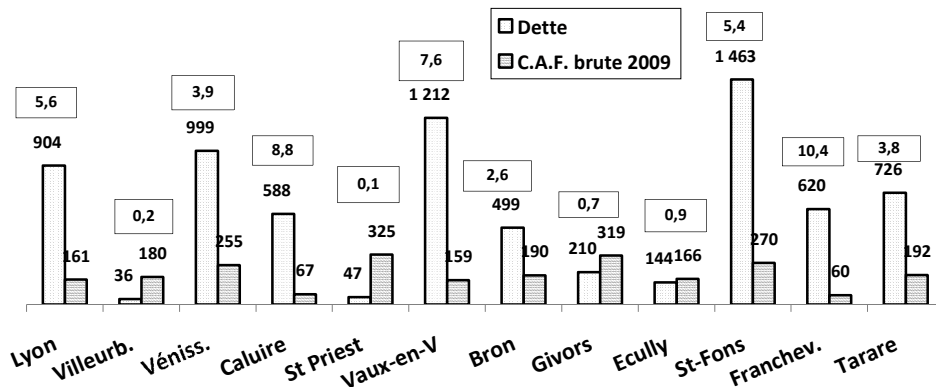
Le graphique ci-contre indique les éléments suivants :

- **le montant de la dette par tête** : les habitants de **Saint-Fons, Vaux-en-Velin** et de **Lyon** sont les plus endettés, ceux de **Villeurbanne, Saint-Priest** et **Ecully** n'ont plus grand chose à rembourser
- **le montant de la capacité d'auto-financement brute** : c'est ce qui reste théoriquement en caisse quand on a payé toutes les charges courantes de fonctionnement, avant de rembourser les emprunts et d'effectuer tout investissement.

Cette capacité est très faible pour **Francheville** et pour **Caluire**.

- encadré, le **nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette**, compte tenu de cette capacité d'auto-financement.

Plus ce chiffre est élevé (**Francheville, Caluire, Vaux-en-Velin, Lyon**), plus la gestion devra être rigoureuse!... à moins d'utiliser la facilité d'augmenter une nouvelle fois les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière !



## Le Courrier de CANOL pour les Contribuables du Lyonnais

est une publication de l'association CANOL, association loi de 1901, n°069 1044 566. Sa parution est de 5 numéros par an.

B.P. 19 – 69131 ECULLY CEDEX - tél./fax : 04.78.34.44.87 - e-mail : [canol@wanadoo.fr](mailto:canol@wanadoo.fr)

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Michel VERGNAUD

Imprimerie : ECULLY GRAPHIC, 64 chemin des Mouilles – 69130 ECULLY

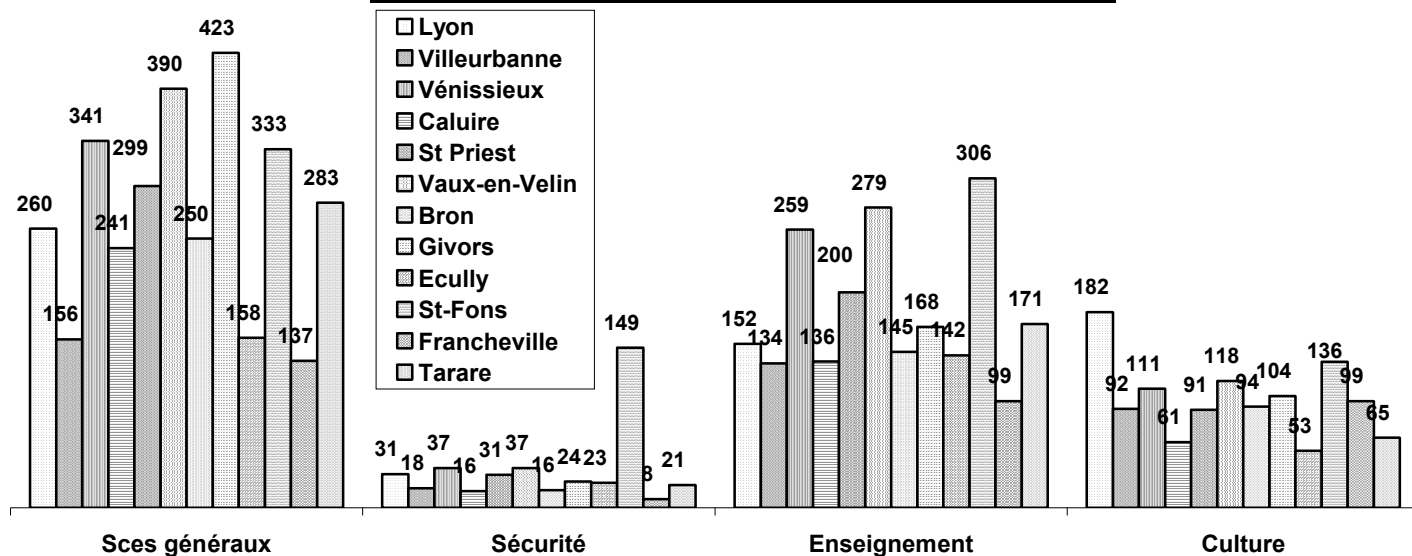
Dépôt légal : février 2008. ISSN : 1964-8472

## Que fait votre commune avec votre argent ?

Le compte administratif de chaque commune indique la ventilation des dépenses et des recettes de l'année pour les 10 « fonctions » analytiques dans lesquelles les opérations sont ventilées. Nous avons calculé les dépenses nettes constatées (total des dépenses – total des recettes correspondantes) par habitant pour chacune des villes étudiées.

Les deux graphiques ci-dessous représentent les montants nets dépensés pour 8 de ces fonctions (nous n'avons pas fait figurer les actions pour le « **logement** » et « **l'action économique** », car celles-ci ne présentent que des montants très faibles et homogènes) :

### Ventilation des dépenses nettes de fonctionnement en € par hab.

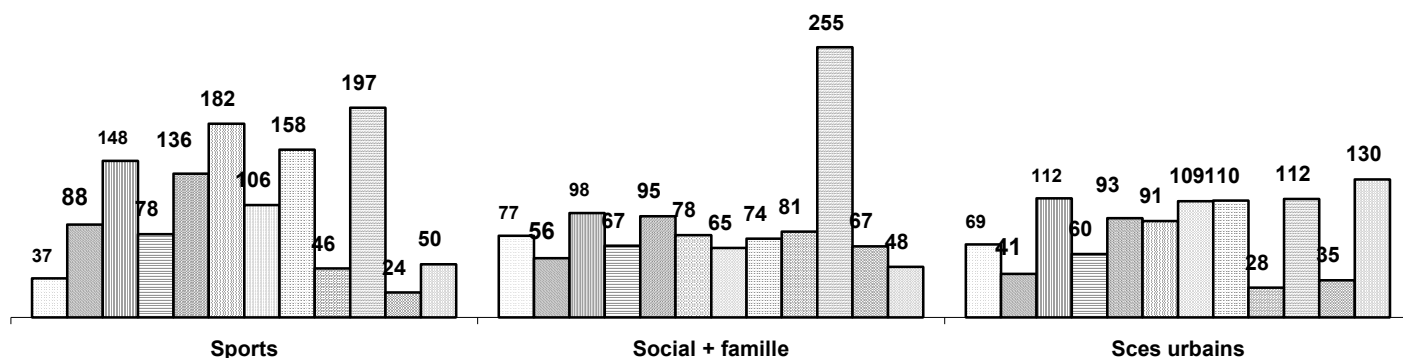


Pour les « **services généraux** », poste le plus important, **Givors** est le plus dépensier, suivi de près par **Vaux-en-Velin**, **Vénissieux** et **Saint-Fons**. **Villeurbanne**, **Francheville** et **Ecully** sont de loin les plus économes !

Pour la « **sécurité** », **Saint-Fons** se distingue en dépensant quatre fois plus que les autres communes !

Dans « **l'enseignement** », c'est encore **Saint-Fons**, **Vaux-en-Velin** et **Vénissieux** qui investissent le plus.

Pour la « **culture** », il semble normal que **Lyon**, notre métropole, soit leader, mais elle est suivie de près, à nouveau, par **Saint-Fons**, **Vaux-en-Velin** et **Vénissieux**.



Les communes les plus « **sportives** » sont **Saint-Fons**, **Vaux-en-Velin**, **Givors** et **Vénissieux**. **Francheville**, **Lyon** et **Ecully** sont les moins dépensières dans ce secteur.

Nous avons regroupé les fonctions « **social** » et « **famille** », de façon à les rendre plus significatives. Dans ce domaine, **Saint-Fons** est de loin la plus généreuse. Ses comptes, comme ceux de **Francheville**, n'indiquent pas la ventilation de ses dépenses par sous-fonction, nous ne pouvons donc pas voir si cette générosité est en faveur des crèches ou des personnes âgées. **Tarare** et **Caluire** sont les villes qui y consacrent le moins d'argent.

Pour les « **services urbains** », dont les postes les plus importants sont les « **espaces verts** » et « **l'éclairage public** », **Tarare** prend largement la tête, les communes les moins dépensières étant **Ecully**, **Francheville** et **Caluire**.

Il serait utile que les habitants de ces communes demandent à leurs élus la justification de toutes ces différences.

*L'union fait la force !*

**BULLETIN D'ADHESION 2011** à retourner à :

48

C.A.N.O.L. - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.34.44.87 - e-mail : canol@wanadoo.fr

NOM Prénom : ..... N° téléphone : .....

Adresse : ..... e-mail : .....

souhaite adhérer à C.A.N.O.L. et joins un chèque de : ..... € (adhésion minimum : 30 € - membre bienfaiteur : 75 € ou plus) - le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 66% sur vos impôts 2011.

pense pouvoir consacrer un peu de mon temps pour aider C.A.N.O.L. dans son action et vous demande de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.